

FORMATION ANTI-CORRUPTION



METTEZ VOUS A JOUR DES REGLES ANTI-CORRUPTION ET IDENTIFIEZ LES PRATIQUES AUTORISEES OU INTERDITES DANS LES RELATIONS FOURNISSEUR / ACHETEUR

Une formation axée sur des notions essentielles, illustrées par des cas pratiques, destinée à votre force de vente, votre service achat, vos commerciaux et vos assistantes, les membres de votre direction administrative et financière, ainsi que vos Ressources Humaines, sans avoir besoin de connaissances juridiques pré-requises.

Faute d'avoir le temps nécessaire pour se maintenir à jour de l'évolution de la réglementation, le personnel dédié aux achats ou à la vente privilégie une négociation axée sur le prix sans nécessairement se préoccuper de la façon dont le courant d'affaires est obtenu, ni chercher à limiter les risques de sanctions dont pourrait être passible votre société et ses filiales. De même, le personnel des services comptables, financiers et Ressources Humaines doit être en mesure de comprendre les comportements à risques et les traces permettant de les détecter.

Cette formation vous fournira des réponses concrètes, en sorte que vous soyez prêt à réagir à bon escient. Par ailleurs, un cas pratique sera remis et étudié en fin de séance afin de vérifier que vous maîtrisez les informations transmises permettant de répondre aux situations envisagées.

Nous vous proposons une session de formation, dédiée à votre personnel, en visioconférence ou en présentiel, afin de pouvoir débattre des situations réelles rencontrées et qui sera assurée par des avocats du pôle droit économique et conformité du CABINET RATHEAUX qui vous apporteront des réponses concrètes aux principales questions suivantes :

PLAN DE FORMATION

- Pourquoi se protéger contre les actes de corruption ?
 - Comment identifier les pays à fort risque de corruption ?
 - Qu'est-ce que la corruption active ou passive ?
 - Quelles sont les différentes formes de corruption que vous risquez de rencontrer ?
 - Dans les achats / ventes avec des clients étrangers, attention à la réglementation internationale.
 - Que dit le Foreign Corrupt Act ?
 - Que dit le United Kingdom Bribery Act ?
 - Le fait d'être une entreprise française vous permet-il d'échapper à ce type de réglementation étrangère ?
 - Que dit la loi française dite « SAPIN 2 » ?
 - Quelles sont les 8 mesures prescrites par la loi SAPIN 2 ?
 - Qui sont les personnes principalement confrontées à la corruption active et passive ?
 - Quelles sont les sanctions pour la société et pour ses salariés ?
 - Comment cartographier ses risques ?
 - Comment utiliser le questionnaire de conformité ?
 - Quel est l'intérêt de demander un courrier d'engagement anti-corrupcion ?
 - Quelles sont les procédures internes existantes dans votre entreprise ?
 - Quelle est la valeur et la portée de votre Code Ethique ?
 - Quelle est la procédure de contrôle interne complémentaire dite « Red Flag » ?
 - Comment fonctionne la procédure de lancement d'alertes ?
 - Comment identifier un contexte pouvant générer des demandes entrant dans le champ de la tentative de corruption ?
 - Etude de cas pratiques.
-
- Réserver une session de formation :
 - Henry SAINT-PERE : Henry.[saint-Pere@ratheaux.fr](mailto:Henry.saint-Pere@ratheaux.fr)
 - Romain HANACHOWICZ : Romain.hanachowicz@ratheaux.fr